

Actes du colloque *Pour optimiser l'utilisation des résultats de la recherche : le courtage de connaissances* présenté dans le cadre du 90<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas

## Mise en œuvre d'une unité de transfert de connaissances à l'Institut National de Santé Publique (INSP) du Burkina Faso

Christian Dagenais\*, Kadidiatou Kadio et Küssome Paulin Somda

**RÉSUMÉ** | Ce texte présente les résultats de l'analyse du contexte et des besoins ainsi que les étapes préparatoires à la mise en œuvre d'une unité de transfert de connaissances (UTC) à l'Institut National de Santé Publique (INSP) du Burkina Faso. D'une part, l'historique du développement de cette initiative témoigne d'un intérêt de longue date pour la création d'une telle unité. D'autre part, les résultats de l'analyse des besoins fournissent des balises à respecter pour assurer le succès des actions futures. Les activités préparatoires prévues poursuivent à la fois les objectifs de favoriser l'acquisition des principes de bases en transfert de connaissances par des personnes représentant les parties prenantes, ainsi que d'assurer la formation des chercheurs et chercheuses en TC et plus spécifiquement du personnel de l'UTC en courtage de connaissances.

**MOTS CLÉS** | *Infrastructure de courtage de connaissances, analyse de besoins, santé, Burkina Faso*

### 1. Contexte

Il existe un fort besoin d'amélioration du transfert des connaissances scientifiques vers des milieux décisionnels et opérationnels. Ce problème est lié au manque d'habiletés, d'expériences, de temps et de ressources financières dont les scientifiques disposent pour s'engager dans une démarche de transfert de connaissances (TC); et en retour, au manque de temps et de compétences techniques pour que les décideurs s'informent et s'approprient les derniers résultats de recherche.

Avant de présenter des résultats d'une analyse de besoins pour la mise en place d'une unité de transfert de connaissances au Burkina, il importe de décrire le contexte. Il est en effet assez différent de celui du Québec, au regard de toutes les présentations de ce matin montrant les expériences des Centres intégrés de santé et de services sociaux qui ont une autonomie de gestion et peuvent changer des pratiques sur la base de données probantes.

Au Burkina Faso, le contexte hiérarchique repose sur des processus de décisions pyramidaux au sein du

\* Correspondance : [christian.dagenais@umontreal.ca](mailto:christian.dagenais@umontreal.ca) | Les affiliations des auteurs et autrices se trouvent à la fin de l'article.

ministère de la Santé et dans le réseau du système de soins. Par exemple, il est difficile pour les parties impliquées de modifier une politique ou de changer une pratique de soins au niveau régional ou au niveau du district sans vraiment se référer au ministère de la Santé. Ainsi, les résultats des recherches produites dans ces niveaux intermédiaires, même s'ils répondent à un besoin, ne peuvent pas être mobilisés pour modifier les pratiques sans l'avis du ministère de la Santé. Donc, c'est vraiment un contexte très différent de tout ce dont il a été question au cours de ce colloque.

Mais en 2018, un chercheur sensibilisé à la formulation de politiques éclairées par les connaissances a été nommé au poste de ministre de la Santé et a alors créé une unité de gestion et de transfert (UGTC) de connaissances – relevant directement du cabinet du ministre – pour aider à la prise de décisions. Cependant, le démarrage des activités de l'UGTC fut difficile, en raison de son aspect innovant, de l'absence d'une analyse de situation et des besoins avant le processus d'accompagnement, mais aussi à cause des tensions sociales au sein du Ministère qui ont réorienté les attentions et les énergies. Dix-huit mois après que le Conseil des ministres du Burkina Faso ait autorisé la création de cette unité, le ministre a été remplacé et ceux qui lui ont succédé n'ont pas donné suite à cette initiative prometteuse.

En 2022 l'Institut National de Santé Publique (INSP) du Burkina Faso, qui relève du ministère de la Santé, a décidé de réactiver le processus et de prendre le leadership pour mettre en place une unité de transfert de connaissances qui sera logée en son sein. L'Équipe RENARD, des scientifiques de l'INSP et de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) accompagnent le processus. Pour ne pas reproduire les erreurs du passé, une analyse de situation et des besoins a été réalisée. Les résultats de cette analyse et les activités prévues pour développer et opérationnaliser l'unité de transfert des connaissances (UTC) au sein de l'INSP sont présentés ici.

L'INSP du Burkina Faso est un établissement public de santé créé par décret en 2018. Il est sous la tutelle technique du ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et sous la tutelle financière du ministère en charge des Finances. Avec ses six structures « métiers », l'INSP a développé une expertise scientifique pluridisciplinaire. Son principal rôle est d'éclairer les décisions en matière de santé publique au Burkina Faso. Pour jouer pleinement ce rôle, il se doit de catalyser le transfert des connaissances et la valorisation des produits de la recherche. C'est pourquoi l'UTC est calquée sur celle qui avait été imaginée en 2018 au ministère de la Santé. Elle sera intégrée à la direction scientifique de l'INSP. Sa mission est d'éclairer par des données probantes la prise de décision en matière de santé pour améliorer les interventions et les programmes et, ultimement, améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour y parvenir, il est impératif de développer l'expertise en matière de transfert de connaissances des scientifiques, des décisionnaires et spécialement de l'équipe en charge de l'UTC.

## 2. Résultats de l'analyse du contexte et des besoins

C'est dans le cadre d'une étude plus large sur la prise de décision en santé publique au Burkina Faso que l'analyse du contexte et des besoins a été menée de novembre 2022 à février 2023<sup>1</sup>. Les résultats de l'analyse d'entretiens menés auprès de 23 personnes répondantes provenant des structures de recherche et du MSHP sont présentés ici. Ils mettent en évidence la nécessité d'améliorer la prise en compte des résultats de recherche dans le processus de prise de décision et de développer les capacités

en transfert et utilisation des connaissances. De nombreuses recherches en sciences sociales et biomédicales, reconnues internationalement, sont produites au sein des structures de recherche rattachées à l'INSP, mais aussi dans d'autres structures qui relèvent du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au Burkina. Les données probantes produites par ces dizaines de scientifiques gagneraient à être mieux connues pour appuyer les politiques et les programmes de santé publique. Hélas, dans bien des cas, les données probantes sont disponibles mais non accessibles car, soit elles ne répondent pas à un besoin du MSHP, soit elles ne sont pas transférées vers les personnes qui pourraient les utiliser, ou encore elles ne sont pas diffusées dans un format approprié et au bon moment. Selon les répondantes et répondants, la recherche est encore souvent considérée comme une « chasse gardée » et beaucoup ne se sentent pas concernés par les résultats qu'elle produit. Est rapportée néanmoins une perception généralement favorable des données probantes au sein du Ministère : celles-ci permettraient d'améliorer les interventions, de mieux planifier, de résoudre des problèmes de santé et d'éviter le gaspillage. Mais on souligne une certaine déconnexion entre scientifiques et décisionnaires et des résistances persistent à l'interne. Même si des personnes sont convaincues de leur utilité, des problèmes de capacités et de temps pour utiliser les données probantes sont relevés.

Les analyses des données montrent qu'il s'avère nécessaire, dans les premières étapes de mise en place de l'Unité, de sensibiliser et de former la communauté de recherche aux enjeux, outils et activités de transfert de connaissances (TC), pour qu'elle puisse intégrer cet aspect dans les projets actuels et futurs, et développer progressivement une « culture du TC ». Ainsi, ses membres seront ensuite en mesure d'interagir davantage avec les actrices et acteurs décisionnaires (Ministères, Programmes nationaux, instance de coordination nationale) et d'adapter et de diffuser les résultats de la recherche dans un format approprié pour que les destinataires concernés comprennent, s'approprient, adoptent et utilisent ces connaissances. Il est nécessaire de créer une synergie entre la recherche et l'action, pour que les données probantes trouvent une utilité concrète et que les actions mises en œuvre soient plus cohérentes et adaptées aux besoins. À l'heure actuelle, très peu d'échanges ont lieu et, malgré les canaux de communication existants avec les Ministères, les liens entre les scientifiques et les décisionnaires doivent être opérationnalisés. Pour une majorité de répondants et répondantes, l'absence d'une structure de transfert de connaissances telle que l'UTC pour traduire les résultats de recherche en langage accessible et les partager avec les décisionnaires constitue un des principaux obstacles à une plus grande utilisation des données probantes. Il s'avère logique que l'Unité soit portée par l'INSP à cause de la mission confiée à cette institution.

### 3. Objectifs des activités préparatoires à la mise en œuvre

En mars 2023, les résultats de l'analyse du contexte et des besoins ont été présentés et discutés avec des membres de l'INSP. Sur la base de ces résultats et des discussions qui ont suivi la présentation et de l'expertise disponible en transfert de connaissances, un comité de suivi de la mise en œuvre de l'Unité a été chargé d'élaborer le modèle logique de son fonctionnement et des activités préparatoires de sensibilisation et de formation nécessaires à son opérationnalisation (Annexe 1). Ces activités préparatoires poursuivent quatre objectifs.

### Objectif 1 : Favoriser l'acquisition des connaissances de base en transfert de connaissances par le personnel du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'INSP et autres structures de recherche

Le développement des capacités en transfert de connaissances des différentes parties prenantes repose notamment sur des activités de formation en TC. Dans un premier temps, un webinaire sera organisé afin de présenter à un maximum de membres des différentes parties prenantes en santé les concepts de base en TC et les défis liés aux activités de transfert. Les personnels de l'INSP et des ministères concernés seront ensuite invités à suivre à distance le MOOC 1 développé par l'Équipe RENARD.

### Objectif 2 : Former les membres de l'équipe de l'UTC et les scientifiques de l'INSP à la rédaction de notes de politique

Comme la plupart des décideurs politiques ne lisent pas des rapports techniques longs et ne sont généralement pas familiers avec le jargon des scientifiques, les notes de politique constituent un outil efficace, plus accessible et plus ciblé pour diffuser des résultats de recherche. Nous les définissons comme un texte court, rédigé dans un langage clair et présenté dans un format attrayant, résumant les résultats des travaux réalisés. Ces notes de politique doivent se terminer par des recommandations opérationnelles destinées à des publics non spécialisés avec l'objectif qu'ils en fassent usage dans leurs pratiques professionnelles ou pour la prise de décision politique.

Un atelier en présence d'une semaine sera organisé pour la nouvelle équipe de l'UTC pour la préparation de notes de politique. Cet atelier s'appuiera sur le MOOC 2 élaboré par l'Équipe RENARD, qui porte exclusivement sur les notes de politique. Les scientifiques des structures de recherche de l'INSP seront également invités à assister à cette formation à raison de 5 chercheurs et chercheuses par structure (soit environ 30 personnes au total). D'autres scientifiques intéressés rattachés à d'autres structures de recherche pourraient se joindre à distance pour limiter les frais de déplacement et de séjour.

À la suite de cette formation, l'Équipe RENARD accompagnera les membres de l'UTC et de l'INSP pour finaliser et diffuser les notes de politique vers les structures ciblées en utilisant les modes de diffusion appropriés.

### Objectif 3 : Former les membres de l'équipe de l'UTC au courtage de connaissances et réaliser un plan de travail

Ce troisième objectif s'adresse exclusivement au personnel de l'UTC, qui sera composée de cinq membres auxquels s'ajouteront trois ou quatre personnes pour assurer une éventuelle relève en cas de mouvement de personnel. Il reposera sur le MOOC 3 élaboré par l'Équipe RENARD. Ce MOOC porte sur la fonction de courtage de connaissances (une fonction d'intermédiation entre les milieux de la recherche, la pratique ou la prise de décision). Cette formation en courtage de connaissances sera réalisée en présentiel. Elle permettra aux participants et aux participantes d'acquérir les habiletés de base en matière de courtage de connaissances, notamment : l'analyse d'une demande de courtage, la recherche documentaire, la recherche et l'analyse des meilleures pratiques ou d'avis d'experts, la conception d'un document d'aide à la décision.

À la suite de cette formation, l'Équipe RENARD offrira un soutien à distance pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités de l'Unité. La liste des activités à inclure dans ce plan de travail se trouve dans le modèle logique en annexe (Annexe 1).

#### Objectif 4 : Évaluation du processus de transfert de connaissances

L'évaluation en matière d'acquisition de compétences et de mise en pratique sera conduite en analysant l'appréciation des personnes participant aux activités de formation, leur intention d'utiliser les connaissances acquises, leur capacité de production et de diffusion de notes de politique et leur capacité à mener les activités de courtage prévues dans le plan de travail.

---

<sup>1</sup> Hien, H., Méda, N., Dagenais, C., Sié, A., Somda, P. K., Sanon, S., Somé, G., Kagoné, M., et Bountogo, M. (2023). *État des lieux de la prise de décision en santé publique basée sur les données probantes en Afrique / cas du Burkina Faso*. Protocole de recherche, INSP.

## SOURCE DE FINANCEMENT

Le colloque *Pour optimiser l'utilisation des résultats de la recherche : le courtage de connaissances* a bénéficié du soutien des organismes suivant : Fonds de recherche du Québec – Société et Culture, Conseil de recherches en sciences humaines, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, Fondation Mirella et Lino Saputo, Centre des Compétences futures, Mitacs, Agence régionale de santé d'Île-de-France, Agence nationale de recherche française, Expertise France/l'Initiative et USAID.

## AFFILIATION DES AUTRICES ET AUTEURS

**Christian Dagenais, Ph.D.**

Professeur titulaire | Département de psychologie | Université de Montréal

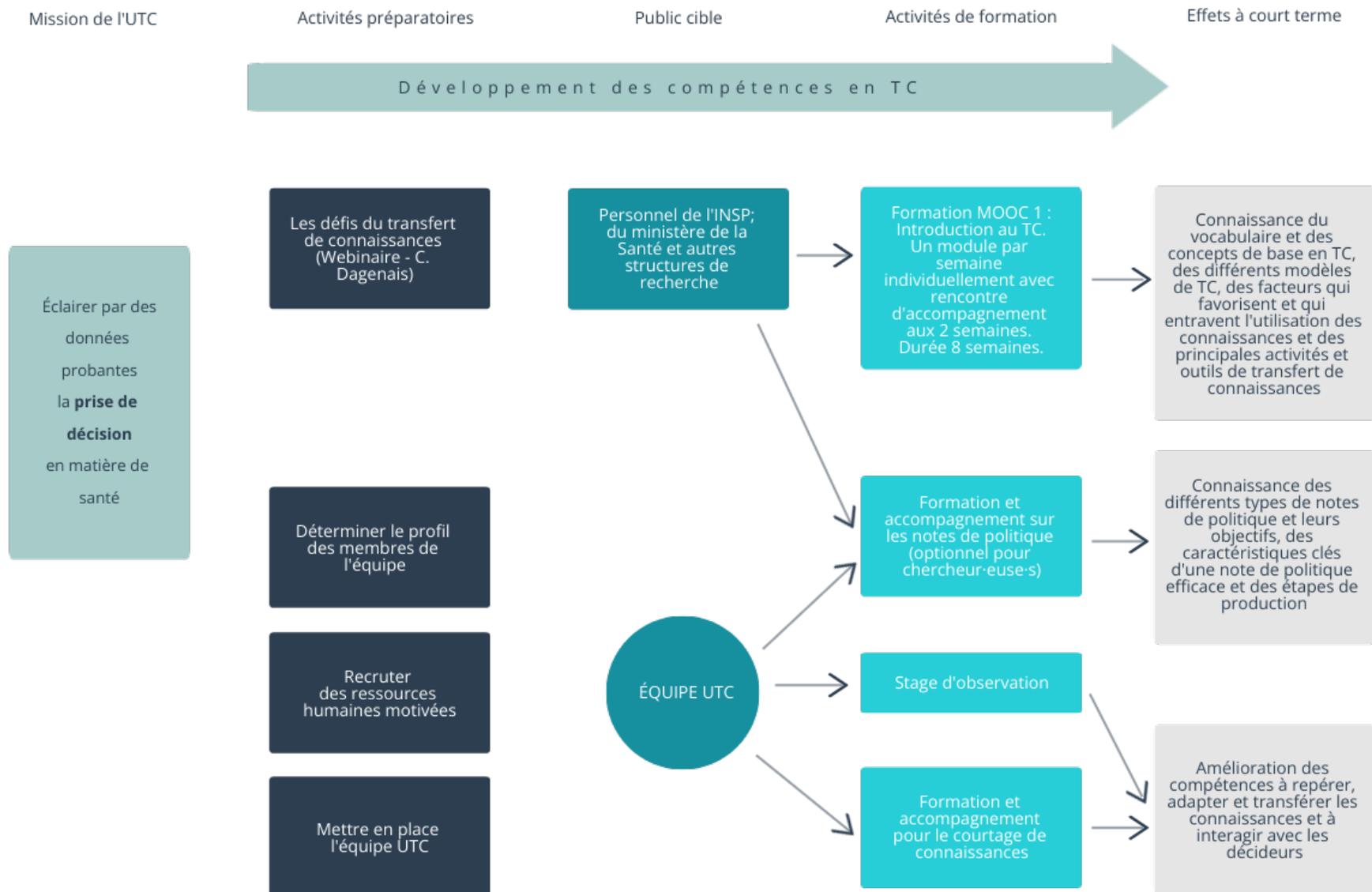
**Kadidiatou Kadio, Ph.D.**

Chercheuse | Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS/CNRST), Burkina Faso

**Küssome Paulin Somda, MD, M.Sc., MPH**

Directeur scientifique | Institut National de Santé Publique (INSP), Burkina Faso

## ANNEXE 1 | MODÈLE LOGIQUE DU FONCTIONNEMENT DE L'UTC ET ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES



### CITATION SUGGÉRÉE

Dagenais, C., Kadidiatou, K., et Somda, K. P. (2023). Mise en œuvre d'une unité de transfert de connaissances à l'Institut National de Santé Publique (INSP) du Burkina Faso, *Revue sur le transfert et l'utilisation des connaissances*, 7(3). <https://doi.org/10.18166/tuc.2023.7.3.40>



REVUE FRANCOPHONE DE RECHERCHE SUR LE  
TRANSFERT ET L'UTILISATION DES CONNAISSANCES

ISSN | 2369-8896

[www.revue-tuc.ca](http://www.revue-tuc.ca)



Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons  
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International